Le lieu est Île de Loisir 9 rue Jean Gabin Créteil. L'accès est interdit aux véhicules.

Pour les véhicules sans bateau le parking est au niveau de la rue Jean Gabin. Il n'est pas surveillé.

Le Parc est ouvert au public sans contrôle 24 h/24.

Pour les véhicules avec remorques ou bateau sur la galerie nous sommes autorisés à laisser pénétrer les véhicules. Toutefois les places de stationnement sont très limitées.

Les bus clubs pourront aussi y pénétrer.

Une personne effectuera le filtre à l'entrée pour donner l'accès au site exclusivement à la liste ci-dessus. Il faudra suivre les instructions pour arriver jusqu'aux aires de stationnement autorisées et praticables.

Le contrôle **d'accès véhicule se fera jusqu'à 09h30** au-delà une affichette sera posée sur la barrière il faudra appeler le numéro indiqué et on viendra vous ouvrir (uniquement pour les véhicules avec bateaux ou matériel).

Le stationnement le long du chemin est interdit. Il est autorisé pour les véhicules sans remorque (bateaux sur galerie) sur le **parking de la base**. Pour les véhicules avec remorques il faudra passer par le parvis de l'accueil, emprunter la petite rampe et stationner autour de la place en terre en contrebas de l'accueil. Voir carte d'accès.

Les locaux de la base d'accueil ne seront pas accessibles.

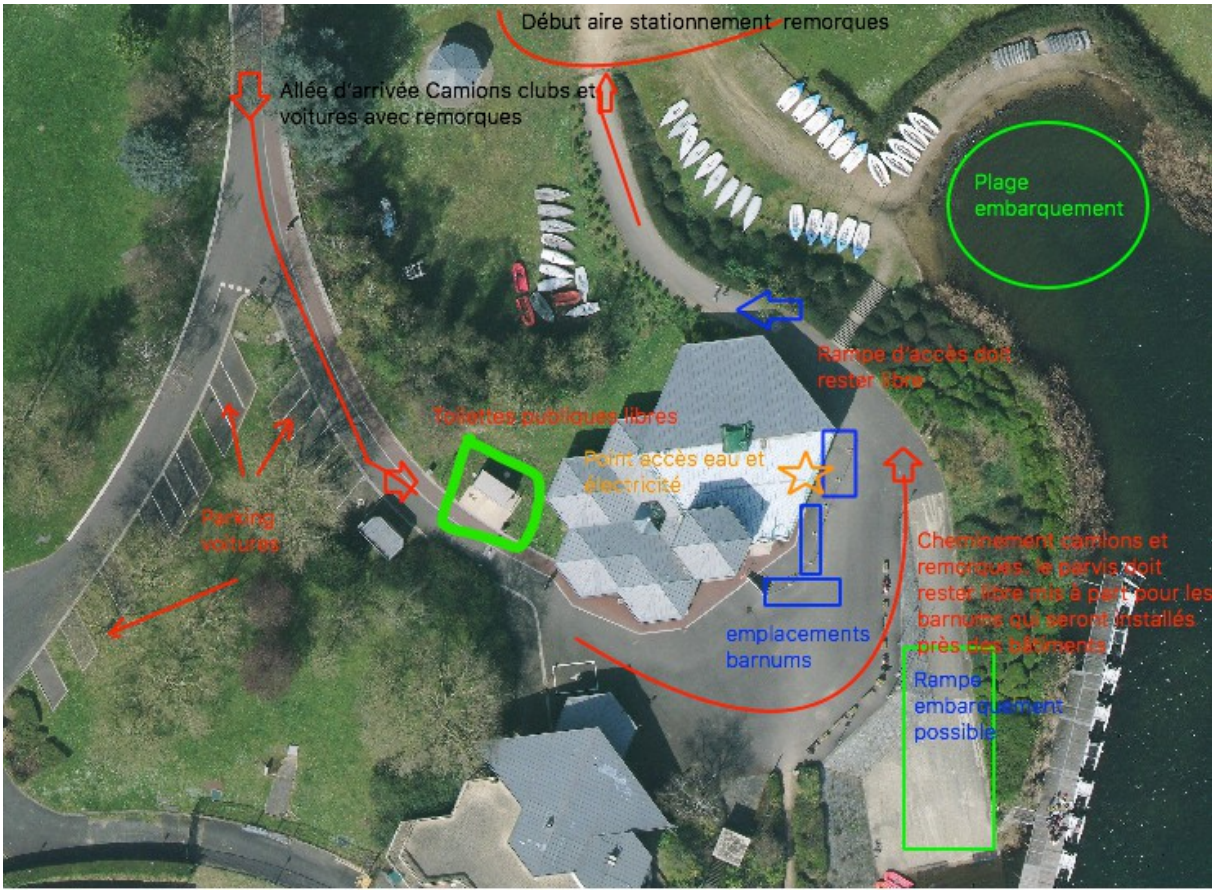

Nous pourrons utiliser les conteneurs de tri pour tout ce qui est plastique, cartons, papiers ect.
Les déchets qui ne peuvent être triés devront être mis dans des sacs et collectés dans des poubelles mis à disposition. Poubelle jaune pour ce qui est des plastiques, cartons, papiers. Poubelles grenats ordures ménagères contenus dans les sacs.

Les toilettes sont publiques et se situent à l'arrière de la base d'accueil.

Quelques rappels de sécurité
Chaque club s'assure que les **bateaux sont insubmersibles**. Chaque athlète **devra porter un gilet de sauvetage.** S'équiper de chaussures nautiques est préférable, ne serait-ce pour accéder aux points d'embarquement.

Compte tenu que le ponton d'arrivée sera éloigné des remorques, (il sera accessible à ceux qui le veulent) il sera préférable d'embarquer et de débarquer au niveau de la zone de stockage des voiliers (plage) et de la rampe d'accès. Dans les deux cas il faudra mettre **les pieds dans l'eau**. Les pontons en bois au niveau de la plage ne seront pas accessibles (il sont haut d'une part haut et d'autre part les voiliers y seront amarrés).

Implantation générale

Parcours 200 et 500 m

Parcours 3000 m Le départ et l'arrivée se font sur la même ligne et dans le même sens . La position des bouées sur le plan n'est pas contractuelle.